



SST - SAUVETEUR SECOURISME DU TRAVAIL - FORMATION INITIALE

Durée	2 jours	Référence Forme	ation	6-SP-SPOR
-------	---------	-----------------	-------	-----------

Objectifs

Devenir Sauveteur Secouriste du Travail

Intervenir efficacement face à une situation d'accident dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention

Contribuer à la prévention des risques dans l'entreprise

Participants

L'ensemble du personnel

Pré-requis

Pas de prérequis spécifique

Moyens pédagogiques

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée d'un vidéo projecteur, tableau blanc et paperboard ainsi qu'un ordinateur par participant pour les formations informatiques.

Positionnement préalable oral ou écrit sous forme de tests d'évaluation, feuille de présence signée en demi-journée, évaluation des acquis tout au long de la formation.

En fin de stage : QCM, exercices pratiques ou mises en situation professionnelle, questionnaire de satisfaction, attestation de stage, support de cours remis à chaque participant.

Formateur expert dans son domaine d'intervention

Apports théoriques et exercices pratiques du formateur

Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle des participants

Réflexion de groupe et travail d'échanges avec les participants

Pour les formations à distance : Classe virtuelle organisée principalement avec l'outil ZOOM.

Assistance technique et pédagogique : envoi des coordonnées du formateur par mail avant le début de la formation pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours à distance.

PROGRAMME

- Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques
- Les compétences développées dans ce module :
- Savoir situer le cadre juridique de son intervention
- Savoir réaliser une protection adaptée
- Etre capable d'examiner une ou des victime(s) avant, pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat cherché
- Pouvoir alerter ou faire alerter en fonction de l'organisation des secours au sein de la structure
- Etre en mesure de secourir la ou les victime(s) de façon appropriée
- Pouvoir situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention au sein de sa structure
- Etre capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention
- Avoir un rôle d'informateur des situations dangereuses repérées auprès des personnes chargées de la prévention au sein de la structure

(plan d'organisation)

CAP ÉLAN FORMATION

www.capelanformation.fr - Tél : 04.86.01.20.50 Mail : contact@capelanformation.fr Organisme enregistré sous le N° 76 34 0908834 [version 2023]





- Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et la sécurité au travail

Connaître les principaux indicateurs de santé au travail, dans l'établissement ou dans la profession Connaître son rôle de sauveteur secouriste du travail Connaître le cadre juridique de son intervention en entreprise et hors entreprise

- Protéger

Connaître l'alerte aux populations et savoir la mettre en œuvre

Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement

Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

- Examiner

Examiner la ou les victime(s) avant et pendant la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir Rechercher la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée Reconnaître les autres signes affectant la victime Prioriser les actions

- Faire alerter ou alerter

Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personnes(s)chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des

situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- Secourir

Choisir et effectuer l'action appropriée à l'état de la victime en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques

Surveiller l'amélioration ou l'aggravation de l'état de la victime et adapter sa conduite si besoin, jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise

S'approprier les enjeux de la prévention Se positionner comme acteur de la prévention

- Savoir caractériser les risques professionnels dans une situation de travail

Repérer les dangers et informer les personnes exposées Déterminer les risques et les dommages possibles

- Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention

Supprimer ou réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement Transmettre aux personnes en charge de la prévention les élémenst liés à une situation dangereuse repérée Etre force de proposition sur les pistes d'amélioration

- Si besoin

Situations inhérentes aux risques spécifiques

- Epreuve certificative : évaluation théorique et pratique selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS

- Bilan, évaluation et synthèse de la formation

Bilan, évaluation et synthèse de la formation

CAP ÉLAN FORMATION

www.capelanformation.fr - Tél : 04.86.01.20.50 Mail : contact@capelanformation.fr Organisme enregistré sous le N° 76 34 0908834 [version 2023]





- Périodicité de maintien des compétences : 2 ans

Périodicité de maintien des compétences : 2 ans

- Remarques : la formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes. La durée est de 12 à 14 heures. Les temps indiqués sont des temps de face à face pédagogique effectif. Inscription minimale 15 jours avant le début de la formation.

Remarques : la formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes. La durée est de 12 à 14 heures. Les temps indiqués sont des temps de face à face pédagogique effectif. Inscription minimale 15 jours avant le début de la formation.

- **Profil formateur : formateur certifié SST Niveau 2 - INRS**Profil formateur : formateur certifié SST Niveau 2 - INRS

- Contexte réglementaire : Art. L.4121-1, R.4224-15 et R.4224-16 du Code du Travail

Contexte réglementaire : Art. L.4121-1, R.4224-15 et R.4224-16 du Code du Travail